

Règlements du concours

Durée du concours

Le concours débute le lundi 25 juillet 2011. Il prend fin le vendredi 26 août 2011, à 17 h.

Admissibilité

Le concours s'adresse aux jeunes de 12 ans et moins résidant au Québec. Sont exclus les employés, les agents et les représentants de la Fête des vendanges Magog-Orford, de Rythme FM, de Métro Plus Plouffe et de tous les partenaires du concours; les membres du jury; de même que les personnes avec qui ces gens sont domiciliés.

Comment participer

Aucun achat requis. Imprimer et utiliser la feuille correspondant à la station du réseau Rythme FM de la région du participant (disponible sur www.fetedesvendanges.com et www.rythmefm.com) et faire un dessin sur le thème « J'aime le raisin ».

Faire parvenir le dessin au 650, rue Georges, Magog, Québec J1X 1G5. Ne pas oublier d'inscrire les coordonnées complètes (téléphone, adresse) au verso du dessin.

Un jury de trois personnes choisira quatre finalistes – un par station du réseau Rythme FM – et parmi ces derniers, le grand gagnant. La désignation des finalistes et du grand gagnant se fera le 30 août 2011 à 14 h, dans les locaux de la Fête des vendanges.

Prix à gagner

Prix des trois finalistes : Un ensemble comprenant un panier de produits agroalimentaires du terroir d'une valeur de 100 \$ et quatre entrées « Divins plaisirs » (12 coupons de dégustation et un verre INAO – le verre sera remis aux adultes seulement) d'une valeur de 15 \$ chacune. Chaque ensemble a une valeur de 160 \$. Valeur totale des prix des finalistes : 480 \$.

Grand prix : Un séjour pour un maximum de deux adultes et deux enfants incluant :

- 2 nuitées à l'Oberge du Village (3 et 4 septembre 2011) - 2 petits déjeuners
- 2 soupers - 1 panier de produits du terroir
- 4 entrées « Divins plaisirs » pour la Fête - 2 dîners sur le site
- 1 brunch/croisière sur le Grand Cru le 4 septembre
- 1 atelier au Bar à savon Fun en Bulles chez Savon des Cantons
- 1 visite et au vignoble La Halte des Pèlerins - 1 visite à la Miellerie Lune de Miel
- 1 mini session de photo en famille et deux photos souvenir

Ce forfait est valide **du 3 au 5 septembre 2011**. Il a une valeur de 1860 \$. Le transport n'est pas inclus.

Conditions générales

- Les organisateurs du concours communiqueront par téléphone ou par courriel avec les gagnants pour leur donner la date et l'heure limites de même que l'endroit pour la réclamation des prix. Pour être déclarés gagnants, les participants dont le dessin aura été choisi devront, au préalable, répondre correctement à une question d'habileté mathématique.

Les gagnants devront présenter une preuve d'identité valide avec photo au moment de la réclamation du prix.

La liste des gagnants sera publiée sur les sites Internet de la Fête des vendanges et du réseau Rythme FM

- Les prix ne sont ni monnayables, ni transférables. Ils doivent être acceptés tels que décrits dans les présents règlements.
- Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité pour les réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses encourus découlant de tout accident, blessure, décès; de même que pour les dommages, les contretemps, perte d'agrément, contrariétés, frustrations d'ordre physique ou mentale.
- Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- Le concours est assujéti à tous les règlements de la Régie des alcools, de courses et des jeux du Québec.